## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Mise à jour de la liste des points de passage frontaliers visés à l'article 2, paragraphe 8, du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) (°)

(2018/C 261/03)

La publication de la liste des points de passage frontaliers visés à à l'article 2, paragraphe 8, du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) (?) est fondée sur les informations communiquées par les États membres à la Commission, conformément à l'article 39 du code frontières Schengen (texte codifié).

## FRANCE

Modification des informations publiées au JO C 411 du 2.12.2017

## LISTE DES POINTS DE PASSAGE FRONTALIERS

## Frontières aériennes

- (1) Ajaccio-Napoléon-Bonaparte
- (2) Albert-Bray
- An gers-Marcé
- (4) An goulême-Brie-Champniers
- (5) An necy-Methet
- (6) Auxerre-Branches
- (7) Avignon-Caumont
- (8) Bál e-Mulhouse
- (9) Bastia-Poretta
- (10) Beauvais-Tillé
- (11) Bergerac-Dordogne-Périgord
- (12) Béz iers-Vias
- (13) Biarritz-Pays basque
- (14) Bordeaux-Mérignac
- (15) Brest-Bretagne
- (16) Brive-Souillac
- (17) Caen-Carpiquet
- (18) Calais-Dunkerque
- (19) Calvi-Sainte-Catherine
- (20) Cannes-Mandelieu
- (21) Carcas sonne-Salvaza
- (22) Châlons-Vatry